

**AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES
RÉALISATION DE LONGS MÉTRAGES DE CINÉMA
(fiction, animation ou documentaire)**

Objet de l'aide	Réalisation de longs métrages de fiction, d'animation ou de documentaire pour le cinéma
Bénéficiaire	Société de production domiciliée ou non dans le département (Personne morale)
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Œuvre de plus de 60 minutes - société bénéficiant de l'agrément des investissements ou de l'agrément de production délivré par le CNC - justificatif d'accords de distribution - pour co-producteur régional, produire l'accord écrit du producteur détenteur des droits - tournage et dépenses significatives sur le territoire départemental
Critères de qualité du projet	Appréciation artistique et économique du projet
Procédure	Décision des élus des collectivités territoriales, après avis des comités de sélection et de proposition financière
Calcul de la subvention	<p>Fiction et documentaire : dont le budget est inférieur ou égal à 2 500 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - subvention révisable plafonnée à 150 000 € dans la limite de 50 % des dépenses (hors taxes, hors imprévus, rémunérations incluses) réalisées en région <p>Fiction et documentaire : dont le budget est supérieur à 2 500 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - subvention révisable plafonnée à 150 000 € dans la limite de 25 % des dépenses (hors taxes, hors imprévus, rémunérations incluses) réalisées en région <p>Animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - subvention révisable plafonnée à 300 000 € dans la limite de 25 % des dépenses réalisées en région (hors taxes, hors imprévus, rémunérations incluses)
Engagements du bénéficiaire et validité de la subvention	<ul style="list-style-type: none"> - Faire appel prioritairement aux ressources techniques et humaines du département, - Accueillir des stagiaires des établissements de formation à l'image, - Faciliter les visites de groupe sur les tournages dans le cadre de l'éducation et de la formation au cinéma et à l'audiovisuel (sur rendez-vous), - Indiquer les mentions obligatoires au générique et dans les documents de promotion, - Céder les copies et droits non commerciaux pour l'iconothèque régionale et les réseaux régionaux et départementaux d'Art et Essai et salles rurales. <p>Le délai de réalisation du projet est de deux ans</p>
Modalités de paiement	<p>Paiement en deux fois sur convention.</p> <p><u>Acompte de 50 % à la signature</u> : Après avoir communiqué, au plus tard 15 jours avant le début du tournage (fiction) ou de fabrication (animation), les éléments d'actualisation : la durée, les dates, le planning et la liste des emplois régionaux.</p> <p><u>Le solde à l'achèvement du projet</u> : Après avoir adressé un bilan financier établi tant en dépenses qu'en recettes signé par le bénéficiaire précisant les dépenses réalisées en région, accompagné des factures acquittées en région et accompagné des justificatifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 DVD de l'œuvre à chaque collectivité partenaire ; - La bible de fin de tournage ou de fabrication et la remise de photos ainsi que la liste des personnes de la région recrutées (fonctions, coordonnées, fiches de salaire, déclarations uniques à l'embauche URSSAF) et la présentation de factures acquittées des entreprises locales. <p>Toutes les obligations du bénéficiaire seront formalisées dans les documents contractuels et/ou la fiche d'engagement en cas de subvention.</p>
<p>Dossier à constituer En 10 exemplaires</p> <p>9 pour le Conseil Régional</p> <p>1 pour le département de la Charente-Maritime</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Lettre de demande de subvention auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional et du Président du Conseil Général de la Charente-Maritime</i> - <i>Extrait K bis de moins de 3 mois de l'établissement, SIRET à 14 chiffres, attestation sur l'honneur fiscales et sociales (à télécharger), pour une entreprise en nom personnel, une attestation bancaire certifiant d'un compte professionnel</i> - <i>Présentation détaillée du projet : synopsis, scénario, note d'intention, durée de l'œuvre, date, lieux et durée de tournage prévus, support de tournage prévu, diffusion envisagée</i> - <i>Contrats de distribution</i> - <i>Curriculum vitæ et filmographie du réalisateur</i> - <i>Curriculum vitæ du producteur</i> - <i>Liste des personnes de la région recrutées pendant le tournage ou la fabrication</i> - <i>Budget prévisionnel de l'opération avec mise en valeur des dépenses réalisées en région</i> - <i>Plan de financement détaillé intégrant l'accord éventuel du CNC</i> - <i>Pour un co-producteur régional, accord du producteur détenteur des droits</i> - <i>Contrats liant les parties (contrats d'auteurs, cession de droits...)</i> - <i>Relevé d'Identité Bancaire du bénéficiaire de la subvention</i>

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA FAIRE L'OBJET D'UNE INSTRUCTION

Adresses d'expédition :

Conseil Général de la Charente-Maritime : Madame Corinne NUYYAOUËT - Direction du Développement Économique - 85 Boulevard de la République - 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

Conseil Régional de Poitou-Charentes : Direction Vivre Ensemble - 15 rue de l'Ancienne Comédie - BP 575 - 86021 POITIERS CEDEX